



Compte rendu général des travaux réalisés pour la campagne « Projets sportifs fédéraux 2024 »

Sommaire

- Préparation de la campagne PSF 2024
- Déroulement des travaux
- Analyse des dossiers
- Perspectives et recommandations pour la campagne 2025

Contexte

2024 est la seconde année de gestion de la campagne PSF via les portails compte asso et osiris.

Deux visioconférences ont été organisées le 19/03 et le 26/03/2024 à 18h00. Elles étaient animées par notre Directeur technique national qui a consacré son intervention sur les éléments de la note de cadrage et par notre Directrice administrative qui a rappelé les étapes à suivre sur le Compte Asso pour le dépôt de la demande de subvention.

Ces deux vidéos ont été enregistrées et partagées avec ceux qui en ont fait la demande.

Les dossiers de demandes de financements émanent des clubs, des comités départementaux et des ligues régionales.

1) Préparation de la campagne PSF 2024

Visioconférences d'informations

Un premier mail a été adressé le 04/03/2024 aux structures pour les inviter à participer à une des deux réunions d'informations sur la campagne PSF 2024.

Composition de la commission PSF 2024 (annexe 1)

La commission technique d'évaluation PSF 2024 a été validée par les membres du comité directeur fédéral le 06/04/2024. Elle est composée des bénévoles du Comité directeur, des ligues et des permanents FFB sous la surveillance d'un membre du comité d'éthique et de déontologie.

L'instruction des dossiers se fait en transparence et garantit l'équité dans l'attribution des aides financières.



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

La note de cadrage (annexe 2)

Une note de cadrage a été rédigée, validée par l'ANS puis diffusée le 04 mars 2024 :

- via le site internet fédéral
- par mailing vers les clubs, comités départementaux et ligues régionales.

Chaque type de structure est ainsi invité à **s'inscrire dans les orientations présentées pour la campagne PSF 2024** ayant pour cadre général le projet de développement fédéral, pour déposer un dossier éligible.

Par ailleurs,

- la « [foire aux questions](#) » (FAQ) a été mise à jour sur le site fédéral afin d'apporter un accompagnement supplémentaire aux demandeurs,
- une adresse électronique spécifique subvention-ans@ffbillard.com permettait de soumettre des questions à la FFB
- une rubrique spécifique « PSF 2024 » est en ligne sur le site fédéral pour permettre l'information de chacun à tout moment : <https://www.ffbillard.com/pages/psf-projets-sportifs-federaux-2024-257.html>

Dépôt des dossiers par les structures

Plusieurs renvois de dossiers du compte osiris vers le compte asso :

- des structures ont déposé plusieurs dossiers au lieu de poursuivre la saisie du dossier
- demande de subvention < au minimum requis
- omnisports avec données omnisport (licences, budget, comptes...) au lieu de la section billard
- omnisports avec affiliations autres que billard
- documents téléchargés ne correspondant pas à l'objet
- budget annuel au lieu du budget projet

Enregistrement de toutes les pièces pour pouvoir les partager avec les présidents de ligues afin d'obtenir leur avis sur les dossiers.

Le comité d'éthique avait préparé un tableau afin d'attribuer des points de notation sur plusieurs critères (annexe 3).

27 dossiers ont été déposés par nos structures durant la période prévue, à savoir du 27 mars au 25 avril 2024 à 18h00 :

- 18 clubs (30 en 2023)
- 1 comité (2 en 2023)
- 8 ligues (8 en 2023)



2) Déroulement des travaux de la Commission PSF

Les 10 membres de la commission PSF 2024, hors membre du Comité d'éthique et de déontologie, ont été répartis en cinq binômes.

Les dossiers ont ensuite été répartis entre chaque binôme pour instruction.

Les outils à disposition de chaque binôme :

- Une note destinée aux membres de la Commission PSF 2024 (annexe 4)
- Une grille d'évaluation partagée entre les deux évaluateurs (annexe 5)
- Un accompagnement par le DTN

Les règles imposées aux membres de la CTF

Règles techniques :

- Les dossiers sont confiés aux différents binômes de sorte que personne n'ait de liens particuliers avec les structures concernées. Cette répartition a été validée en réunion plénière le 30 avril 2024 ;
- Chaque binôme renseigne la grille d'évaluation en respectant scrupuleusement le cadre établi de manière à avoir un traitement équitable des demandes.

Règles éthiques et opérationnelles :

- Discrétion (accès à des informations financières, politiques...)
- Neutralité, objectivité, bienveillance
- Respect des délais

Critères d'analyses :

Les subventions ont été attribuées en fonction de projets sportifs qui s'inscrivaient effectivement dans le PSF 2024 tel que défini, intégrant les objectifs et résultats attendus. En conséquence, ne sont pas retenus par la commission PSF 2024 :

- Les projets liés au budget de fonctionnement classique d'un club, d'un comité, ou d'une ligue
- L'achat de (petits) matériels qui ne s'inscrit pas dans un projet de développement plus général
- Les actions à destination des non licenciés et ne visant pas l'intégration dans un club
- Les prestations de service effectuées par un club au bénéfice de non licenciés et/ou de structures extérieures...
- Les dépenses d'équipements (achat de tables de billard, ...) et de rénovation de salles

Par ailleurs, deux autres principes :

- Il est impossible d'attribuer une subvention supérieure à la demande effectuée ;
- Une subvention ne peut pas excéder 50% du coût total du projet et doit s'élever au minimum à 1 500 €. Ce seuil est abaissé à 1 000 € pour les structures dont le siège social se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Notation

Trois critères d'attribution de notes (de 0 à 5) sont retenus :

- Pertinence du dossier au regard des orientations du PSF 2024
- Cohérence des actions proposées
- Evaluation du volet financier du projet

Par ailleurs, une note égale à 0 est éliminatoire.

Un classement des dossiers en fonction de la note globale permettra de réaliser les arbitrages nécessaires au sein de la Commission en phase d'harmonisation.

Fonctionnement

Les référents de la Fédération (Marc Massé, Directeur technique national et Véronique Cardineau, Directrice administrative) étaient à disposition des membres pour les accompagner si besoin.

Cette première phase réalisée, la commission s'est réunie deux fois en plénière pour analyser l'ensemble des travaux, relever les tendances, les anomalies, et **définir des règles d'harmonisation et d'ajustement pour finaliser la campagne.**

3) Analyse des dossiers

Synthèse des travaux de première analyse des dossiers de demande de subventions

27 dossiers au total pour :

- 18 clubs
- 1 comité
- 8 ligues

Rappel de l'enveloppe disponible :

Total de l'enveloppe : 69 800 € dont 1 500 € pour l'Outremer

Trois réunions plénières de la Commission :

Lieu : visioconférence sur Zoom

Dates :

- Le 30 avril 2024
- Le 14 mai 2024
- Le 21 mai 2024



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Le travail d'analyse réalisé par la commission donne les éléments suivants :

	Montant total des projets présentés	Montant total des demandes de subventions	Montant total des minima proposés par les binômes	Montant total des subventions proposées par les binômes
Clubs	198 625 €	72 740 €	19 400 €	34 900 €
CDB	9 950 €	5 000 €	1 500 €	1 500 €
Ligues	194 975 €	56 900 €	29 200 €	33 400 €
Total	403 550 €	134 640 €	50 100 €	69 800 €



Propositions finales d'attribution

Attribution ligue Bretagne

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Académie Brestoise	Club	Bretagne	29	1 500 €	1 500 €
Douarnenez sport billard	Club	Bretagne	29	2 000 €	2 000 €
Ligue de Bretagne	Ligue	Bretagne		5 200 €	3 300 €

Attributions ligue Centre Val de Loire

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Ass. Billarders's Blésois	Club	CVDL	41	5 500 €	1 500 €
Billard club Joué les Tours	Club	CVDL	37	27 000 €	6 800 €
Ligue de billard du Centre	Ligue	CVDL		7 000 €	6 200 €

Attributions ligue Grand Est

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Ligue du Grand Est	Ligue	GE		11 000 €	4 500 €

Attributions ligue Nouvelle Aquitaine

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Billard club Périgourdin	Club	NA	24	2 000 €	2 000 €
Ligue Nouvelle Aquitaine	Ligue	NA		8 200 €	4 800 €



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Attributions ligue Normandie

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Ligue Normandie	Ligue	Normandie		8 500 €	4 300 €

Attributions ligue Occitanie

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Sun rock billard club	Club	Occitanie	11	2 020 €	1 500 €
Ligue Occitanie	Ligue	Occitanie		3 000 €	2 500 €

Attribution ligue Pays de la Loire

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Don bosco sports Nantes	Club	PDL	44	3 700 €	3 700 €
Ass. Sportive et culturelle la Montagne	Club	PDL	44	4 400 €	3 000 €
Billard club des Olonnes	Club	PDL	85	3 770 €	2 000 €
Black pearl association	Club	PDL	85	6 000 €	3 200 €
Jeunesses sportives de Coulaines	Club	PDL	72	1 700 €	1 700 €
Jeune France Cholet	Club	PDL	49	5 000 €	4 000 €
Comité départemental Loire Atlantique	Comité	PDL	44	9 950 €	1 500 €
Ligue des Pays de la Loire	Ligue	PDL		12 000 €	6 000 €



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Attribution ligue La Réunion

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Académie de billard de St Pierre	Club	Réunion	974	2 000 €	2 000 €
Ligue de billard de la Réunion	Ligue	Réunion		2 000 €	1 800 €



1) Perspectives et recommandations pour la campagne 2025

La note de cadrage

Préciser qu'il faut un an d'exercice pour pouvoir déposer une demande de subvention. Mentionner l'enveloppe globale dédiée à la Fédération en indiquant que 50% doit être attribué aux clubs.

Le seuil minimal du montant de subvention demandé correspond au total des actions du projet.

Le projet

Il faudrait permettre aux structures de transmettre par mail à leur ligue et au secrétariat fédéral un pré-dossier avec le budget correspondant ce qui permettrait une analyse avant la saisie sur le compte asso.

Le projet présenté par la structure (club, comité ou ligue) doit impérativement s'inscrire dans les orientations du PSF de la FFBillard.

Une demande de subvention portant sur le fonctionnement général de la structure n'est pas recevable.

Un projet ne peut pas se résumer à un achat de matériels (et la demande d'aide financière ne peut pas porter uniquement sur cet objectif).

Nous recommandons à chaque structure d'explorer le menu « ressources » du site internet fédéral ainsi que le portail de formation, volet dirigeants pour y trouver des supports d'aide à la construction d'un projet sportif.

La demande de soutien financier pour un projet

L'attribution d'une subvention dans le cadre de la campagne PSF n'est pas automatique.

Elle n'est pas reconductible automatiquement.

Elle ne doit pas être égale à 100 % du projet.

Elle doit être étayée par plusieurs éléments :

- Un besoin réel de ressources financières pour le projet

C'est pourquoi, une structure disposant de réserves conséquentes dont l'utilisation future n'est pas précisée, ne peut pas prétendre obtenir systématiquement une subvention pour un projet pertinent.

- la fourniture des pièces nécessaires à l'évaluation de la demande et au calibrage de la subvention attribuée

Il faudra par conséquent fournir :

- la position de trésorerie des 3 dernières années pour en mesurer les évolutions
- les réserves financières de la structure et leurs destinations
- le budget du projet et le budget de la structure (censé comprendre le budget du projet)



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

- le bilan et compte de résultats détaillés de la structure (pour connaître aussi les montants et origines des subventions obtenues lors de l'exercice précédent).
- les devis correspondant au budget présenté (possibilité de téléverser un fichier compressé dans « autres »)

L'avis de la ligue d'appartenance

Un avis « éclairant » de la ligue d'appartenance est souhaité pour faciliter l'évaluation des demandes par la CTF et soutenir les demandes des clubs et des comités lorsque c'est justifié.

Il faudrait un référent dans chaque ligue qui serait formé par la FFbillard et qui pourrait aider à son tour les comités départementaux et les clubs et notamment leur demander de corriger leur demande si elle n'est pas conforme au niveau administratif ou en accord avec la note de cadrage.

Les rejets administratifs

Certaines contraintes administratives non respectées conduisent au rejet systématique d'un dossier de demande.

Par exemple :

- le montant minimal imposé : l'ANS a rappelé que ce seuil de demande de subvention était de 1 500 € (sauf pour les dossiers relatifs aux structures en ZRR, en QPV, commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR pour lesquels le seuil est abaissé à 1 000 €).
- une demande de subvention pour du matériel amortissable > 500 €

Rappel :

Les clubs et structures territoriales de la FFB devront dans les six mois suivant la réalisation des actions ou, au plus tard, le 30 juin 2025, déposer les comptes rendus des actions financées directement sur le compte asso. Cette procédure est également valable pour les associations qui ne renouvelleraient pas leur demande de subvention en année N+1.

Dans l'hypothèse où la ou les action(s) pour la(les)quelle(s) une structure a reçu une subvention n'aurai(en)t pas été réalisée(s) ou l'aurai(en)t été dans un objet autre que celui développé dans la demande de subvention, l'Agence Nationale du Sport procédera à une demande de reversement de la somme.

Le 29 mai 2024,

Pour la Commission PSF 2024

Véronique Cardineau, directrice administrative



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Liste des annexes :

1. la composition de la commission PSF 2024 (annexe 1)
2. la note de cadrage 2024 (annexe 2)
3. demande avis de la ligue (annexe 3)
4. la note destinée aux membres de la CTF PSF 2024 (annexe 4)
5. la grille d'évaluation partagée entre les deux évaluateurs de chaque binôme (annexe 5)
6. les règles appliquées pour la grille d'évaluation (annexe 6)
7. note du président du Comité d'éthique et de déontologie (annexe 7)
8. CR visioconférences de la commission d'évaluation (annexe 8)